

ECOLE DE DANSE

4EME ART - DIANE TSITERA

ECOLE DE DANSE 4EME ART

Direction DIANE TSITERA

7 RUE JULES FERRY - 33350 CASTILLON - LA - BATAILLE

TEL 06.78.15.61.80 - email : lelaboespacedansetsitera@gmail.com - site internet : www.quatriemart.com

REGLEMENT INTERIEUR – 2025 - 2026 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

1. Le prix de l'abonnement représente 30 SEMAINES /saison. Engagement à l'année (de septembre à juin) - Aucun remboursement - Tarifs sont forfaitaires et tiennent compte des vacances scolaires.
2. L'école est fermée le dimanche, ainsi que les jours fériés. Fermeture également durant le week-end de l'Ascension (du mercredi au dimanche inclus) – Le reste de l'année, nous suivons le calendrier scolaire ; de ce fait, les cours sont interrompus durant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et vacances d'été).
3. Les inscriptions se font : directement en ligne ou via la directrice de l'école de danse.
4. **Documents obligatoires :**
 - **Certificat médical** attestant que l'élève est apte à la pratique de la Danse
 - **Les frais d'adhésion 20€ pour la saison 2025-2026.**
 - **La Licence FFD 24€ pour la saison 2025-2026 à régler à la rentrée en septembre à l'ordre de la FFD**
 - **Règlement de l'abonnement ANNUEL** en 1, 5 ou 10 fois en CB. Des paiements en espèces peuvent être acceptés en 1 fois (totalité de l'année). Possibilité de prendre des cours à la carte pour les cours de Pilates et Adultes.

Concernant les cours

1. Les cours manqués, quel qu'en soit le motif, ne pourront être rattrapés.
2. Aucun remboursement de tout ou partie du forfait ne sera consenti. Engagement à l'année. Les cours ne sont pas autorisés au public, sauf lors des portes ouvertes.
3. Règles de bonne conduite : La direction se réserve le droit d'interdire l'accès de l'école à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte à la morale élémentaire, au respect des personnes ou à la sécurité.
4. Obligations de l'élève : Après son inscription, l'élève est tenu d'observer les consignes données par les professeurs de Danse, en matière de discipline, durant les cours ou en dehors de ceux-ci. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d'hygiène de rigueur, les lieux et le matériel pédagogique. Il est strictement interdit de fumer (cigarette/vapoteuse) dans l'établissement.
5. Assurances : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la Danse (certificat médical). Licence FFD obligatoire à régler à la rentrée de septembre.
6. Tenues pour les cours: Les cheveux doivent être obligatoirement attachés.
 - Pour la Danse Classique: justaucorps, collants, ½ pointes et chignon sont OBLIGATOIRES.
 - Pour le contemporain, Moderne, Jazz: Short Noir, Tee-shirt ou justaucorps
 - Pour le Hip-Hop, baskets réservées à cet effet.
 - Eveil/ Initiation: Justaucorps, Collant de danse sans pied et chignon sont OBLIGATOIRE

Communication / Photos / Vidéos

1. Communication : Les informations sur les activités de l'école sont communiquées sur le site internet de l'établissement, facebook, ainsi que dans les espaces (hall, tableau affichage) destinés à cet effet.
2. Photos et vidéos : Des photos ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées à l'occasion de certains cours et durant les répétitions et spectacles de l'école de Danse. Elles peuvent être publiées par l'Ecole de danse. En adhérant à l'école, vous donnez votre autorisation. Dans le cas contraire, merci de nous en faire part par écrit.

Stationnement : Il est impératif de respecter le stationnement (risque d'enlèvement des véhicules) et le voisinage.

Spectacle de fin d'année: un spectacle de fin d'année peut être proposé, les costumes sont soumis à location

Le présent règlement intérieur est réputé accepté dès l'inscription.